

Commune

de

Porchères

Journal municipal n° 26 – Septembre 2017



Mot du maire	p. 2	Le portage de repas à domicile	p. 7
Inauguration du nom de l'école	p. 3	Les transports à la demande	p. 8
En bref...	p. 4	Et du côté du moulin ?	p. 9
Retour sur la fête agricole	p. 5	Les écluses de Porchères	p. 10
Les travaux de l'été	p. 6	Le cordyceps militaire	p. 11
		Agenda	p. 12

MOT DU MAIRE



Mairie de Porchères
1, le bourg
33660 PORCHERES
Tel : 05.57.49.61.52
mairie@porcheres.fr
<http://www.porcheres.fr>

Horaires d'ouverture

Lundi	14 h - 18 h
Mardi	9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h
Mercredi	9 h - 12 h 30
Jeudi	9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h
Vendredi	9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h
Samedi matin,	sur rendez-vous.

Bonjour à toutes et à tous,

L'été 2017 aura été bien rempli. En effet, depuis le mois de juin les manifestations se sont succédées, rendant ainsi notre commune active et attractive. Une fois de plus, les associations se sont démenées pour proposer aux habitants de la commune et des alentours des événements de qualité.

Pendant ce temps estival de nombreux travaux ont été réalisés sur la commune : 3,5 km de routes ont été refait, changement des fenêtres de l'école, travaux complémentaires au chauffage du restaurant scolaire, et autres menus travaux.

Même si tout paraît simple et facile, il ne faut pas sous-estimer les difficultés que l'on rencontre. En cette rentrée, notre commune subit de plein fouet la suppression de contrats aidés. Nous en avons 3 jusque-là, un aux services techniques et 2 affectés aux activités autour de l'école (cantine, périscolaire, garderie). La non reconduction d'un de ces contrats aidés a largement perturbé l'organisation qui prévalait jusque-là.

Sans vouloir faire de politique ici, on peut quand même faire un constat depuis l'arrivée de ce nouveau président de la République : suppression des contrats aidés, suppression de l'enveloppe parlementaire, suppression de 80% de la taxe d'habitation, réduction drastique de la DETR (subvention de l'état pour les investissements). Les petites collectivités

sont frappées de plein fouet, et cela intervient après 4 années précédentes de baisses importantes des dotations de fonctionnement.

Et pourtant, avez-vous remarqué que la taxe foncière a baissé ? Mais oui ! La commune n'a pas bougé ses taux, la CALI a vu ses taux baisser ainsi que le SMICVAL et le département n'a pas bougé ses taux non plus. C'est bien la preuve que les collectivités, conscientes des difficultés des ménages, font tout leur possible pour ne pas faire augmenter la pression fiscale. Mais ce sont elles, ces collectivités, qui devront supporter des pressions nouvelles ... Jusqu'à quand tiendront-elles ? Pour mémoire, les collectivités ont l'obligation de présenter des budgets, tant en fonctionnement qu'en investissement, qui soient à l'équilibre. Cela signifie que ce ne sont pas les collectivités qui peuvent générer du déficit. Et pourtant ce sont à elle que l'Etat demande le plus d'effort pour combler ce même déficit... cherchez l'erreur !

L'équilibre financier de notre commune reste au cœur de mes préoccupations et du conseil municipal et rien, pour le moment ne permet de voir sur du long terme.

Il y a des raisons légitimes de s'inquiéter de l'avenir de nos communes rurales.

Nous ferons en sorte de garder espoir et optimisme et de nous défendre chaque fois que possible.

Bonne lecture à tous
David REDON, maire de Porchères

L'Inauguration du nom de l'école

Depuis le vendredi 23 juin 2017, l'école de Porchères porte désormais le nom du cours d'eau qui traverse notre bourg : **Ecole de la Mousquetière**.

Après des réunions de travail, une longue concertation auprès des habitants de Porchères et des élections ouvertes à toutes les personnes inscrites sur les listes électorales, le nom de l'école de la Mousquetière a largement remporté les suffrages.

Les discours du Maire, de Monsieur BERTHOU, inspecteur académique, et de Monsieur HERCE, suppléant de notre député, ont été suivi d'un vin d'honneur offert par la municipalité.

Les habitants de Porchères et les petits écoliers, ont symboliquement posé des flottilles en papier qui se sont ouvertes petit à petit dans le petit cours d'eau représentant la Mousquetière.

Cette soirée était aussi l'occasion de saluer le départ d'Annabelle Dutour, qui sera restée directrice de l'école de Porchères pendant 8 ans. Elle exercera désormais à l'école de Camps-sur-l'Isle.



Du changement pour la rentrée 2017-2018 à l'école

La rentrée de 2017 apporte quelques changements pour l'école de la Mousquetière :

C'est maintenant Marie-Laure Durruthy qui assume les fonctions de directrice de l'école depuis le 1^{er} septembre.

Cette rentrée est l'occasion d'une réorganisation des classes au sein de l'école. Sandra Couchinave garde une classe de CP et les enfants de maternelle sont répartis en deux classes mixtes (petit, moyen et grande section) entre Marie-Laure Durruthy et une nouvelle enseignante, Marie Ondrizola.

L'école de la Mousquetière accueille cette année 2 enfants en Très Petite Section de Maternelle, 10 enfants en Petite Section de Maternelle, 15 enfants en Moyenne Section, 11 enfants en Grande Section et 23 enfants en Cours Préparatoire.

La chorale de Porchères fête ses 30 ans

30 ans ! Quel bel âge...

Le 18 juin tout le monde a répondu à l'appel.

Pour la trentième fois les chanteurs de la chorale ont présenté leur concert annuel, avec un nouveau programme, comme à chaque fois. Les anciens membres disponibles ont rejoint la scène pour le medley final (photo), en apothéose.

La première partie avait été assurée par l'orchestre du Pays Castillonnais, dirigé de main de maître par l'ancien pianiste de la chorale de Porchères.

Les répétitions reprennent à partir du 14 septembre tous les jeudis, à 20h, à la salle polyvalente de Porchères. Toutes les bonnes volontés seront bien accueillies, alors n'hésitez pas à grossir les rangs pour chanter des chansons de variétés françaises...

A bientôt.

Michel GOURLOT contact tel : 05.57.49.66.57



Du nouveau au SMICVAL



smicval

Le territoire du SMICVAL, labellisé Territoire Zéro déchets, zéro gaspillage s'est engagé dans une démarche de réduction des déchets et d'augmentation du recyclage. C'est pourquoi il lance l'opération Evolution : + de tri, - de déchets afin de donner à tous les habitants de trier plus et mieux. Concrètement, pour Porchères, 3 nouveautés sont à découvrir fin septembre :

- 1^{ère} nouveauté : Nouveaux jours de collecte (à partir du 23 octobre)
- 2^{ème} nouveauté : Nouveau guide du tri
- 3^{ème} nouveauté : nouvelle application Smicval&Vous

Retour sur ... La fête agricole 2017 les 8 et 9 juillet

Cette année encore et pour la troisième année, la Grande Fête Agricole de Porchères organisée par l'association Anim'Ton Bourg a été un grand succès. Durant les 4 jours qui ont précédé la fête, le charbonnier a construit sa cabane en pelou et la charbonnière de la Double. Les enfants des écoles du RPI, ont assisté à l'allumage des « fourneaux » dès jeudi. Tout le week-end, les visiteurs ont pu écouter et découvrir le fonctionnement de cette belle charbonnière.

Les nombreux exposants, artisans ou producteurs locaux, ont partagé avec le public leur passion, expliqué leur métier et pour certains fait déguster ou découvrir leurs produits. Les tracteurs anciens, les voitures de collection, les animations, les battages à l'ancienne, les promenades en calèche et bien d'autres animations ou expositions ont captivé les visiteurs.

Dès samedi soir, la prestation émouvante des Guille-Ferraille, dans le cadre des Scènes d'Été en Gironde, a été suivie d'un méchoui géant qui a réuni près de 250 personnes sous un immense chapiteau.

Dimanche matin, une transhumance de moutons a traversé tout le bourg de Porchères au rythme des sonnailles, cadrée par les chiens de berger à l'affût du moindre écart des brebis. Le 2ème championnat de lancer de bouses de vaches a attiré beaucoup d'amateurs et cette année le médaillé d'or du lancer masculin a fait un exploit de 20,25 m. Record à battre lors du prochain championnat.



Cet été, de nombreux travaux ont été réalisés par la commune.

Travaux routiers

La route qui mène de Guérin à Rambouillet était particulièrement en mauvais état. Au lieu de faire un simple « point-à-temps », le conseil municipal a préféré faire des travaux plus conséquents en reprofilant la chaussée et les fossés, en ajoutant deux traversées de routes pour les eaux pluviales, ainsi que des bordures et enfin en refaisant intégralement le revêtement de cette portion de route.

De la même manière, le conseil a refait la route dite « de la minaudière à Courbarieu ». Cela représente 3500 m de chaussée refaite à neuf.

Ces travaux ont été effectués par la société ETR de Bayac (24) avec l'appui technique de M. Vienne pour la somme de 59.549 €. Travaux réalisés sans emprunter.



Changement des fenêtres de l'école

L'école n'avait pas de fenêtre en double-vitrage. 14 fenêtres neuves en aluminium et double vitrage, avec imposte ont été posées cet été côté cour. Ces menuiseries vont permettre une meilleure isolation de l'école et des économies d'énergies. Ces travaux ont été effectués par l'entreprise EV menuiserie pour la somme de 27.254,40 € travaux pour les quels nous avons bénéficié de 80 % de subventions par le Conseil Départemental et par l'Etat (DETR).

Il faudra, dès que possible continuer ces travaux avec l'autre façade de l'école.



Travaux au restaurant scolaire et au cimetière

D'autres travaux ont été effectués, notamment au restaurant scolaire. Afin d'assurer un meilleur confort pour les enfants, nous avons fortement modifié les installations de chauffage et leur pilotage. Ces travaux font suite à de nombreux dysfonctionnements constatés ces dernières années dans ce restaurant scolaire qui a pourtant moins de 10 ans.

Au cimetière, les travaux liés à l'agrandissement sont maintenant terminés : clôture en grillage, plantation d'une haie, pose d'un grand et d'un petit portail, et dépose de l'ancienne clôture grillagée.

Une série d'autres travaux, moins importants, est aussi en cours. Vous pouvez remarquer que la murette devant la mairie a été repeinte, ainsi que des volets de la mairie.



Le portage communautaire de repas à domicile est un service à caractère social qui participe au maintien à domicile en palliant les difficultés liées à l'organisation des repas et qui permet de prévenir l'isolement en maintenant un lien social.

Concrètement

Les repas sont préparés par un traiteur qui en assure la livraison.

Le service propose les repas de midi, du lundi au dimanche.

Les repas sont livrés du lundi au vendredi, entre 8h et 12h30, toute l'année (sauf jours fériés).

Les plateaux repas sont composés :

- d'un potage ou d'une entrée au choix de la personne,
- d'un plat principal,
- d'un dessert,
- d'un pain individuel de 120 g à la demande du bénéficiaire.

Conditions d'admission

- être domicilié sur le territoire de La Cali,
- être en perte d'autonomie durable ou momentanée,
- être isolé socialement et/ou géographiquement.

Comment ?

Toute demande de portage fait l'objet d'une évaluation à domicile, préalable obligatoire à la mise en place du service. Cette évaluation permet de mesurer le besoin, d'informer sur les modalités de la prestation, d'apporter une information sur l'ensemble des dispositifs de maintien à domicile existants et de déterminer le montant de la participation financière à la charge du bénéficiaire.

Combien ?

Une tarification différenciée est appliquée prenant en compte la situation du bénéficiaire (seul ou en couple) et les revenus du ménage. La participation de La Cali varie donc suivant le niveau de revenu du ménage. La participation financière directe de La Cali sur le prix de repas facturé permet ainsi au plus grand nombre d'utilisateurs de bénéficier de ce service.

Pour plus d'informations

Pour plus d'informations : **05 57 55 61 97**

Le service de transport de personnes à mobilité réduite est un service dédié aux personnes en situation de handicap, en perte d'autonomie permanente ou momentanée nécessitant une aide au déplacement. Il peut être utilisé pour les rendez-vous médicaux, les courses, les démarches administratives, les visites de la famille, les activités culturelles ou de loisirs. Ce service ne se substitue pas aux taxis ou véhicules sanitaires. Il exclue les trajets réguliers de type professionnel ou scolaire.

Concrètement

Le service fonctionne tous les jours de 7h à 20h du lundi au dimanche.

La réservation du véhicule s'effectue auprès de la centrale de réservation au plus tôt un mois avant le trajet, au plus tard avant 18h la veille du trajet ou jusqu'au vendredi 18h pour les trajets à organiser sur le week-end. À l'heure convenue avec le prestataire, un conducteur vient chercher le bénéficiaire sur le lieu de départ et le conduit sur le lieu de destination.

Conditions d'admission

- être domicilié sur le territoire de La Cali,
- être âgé de 75 ans et plus,
- être en situation de handicap,
- être en perte d'autonomie momentanée après décision de la commission d'accessibilité.

Comment ?

Pour bénéficier de ce service, un dossier d'inscription doit être rempli auprès du secrétariat de la commune de résidence principale ou du CCAS ou du service de transport de personnes à mobilité réduite.

Combien ?

Un tarif unique est appliqué pour l'ensemble des bénéficiaires.

L'aller-retour coûte 4,20 €, l'aller simple : 2,60 €.

La vente des tickets s'effectue soit à l'unité, soit par carnet de 10 auprès du conducteur.

Pour plus d'informations

- [Document d'inscription](#)
- Téléphone : **05 24 24 21 68**

Et du côté du moulin ?

Le moulin de Porchères connaît depuis 2 ans un développement tout à fait inédit. En effet l'année 2017 aura été marquée par une fréquentation de plus de 4000 visiteurs (entrée payante) et surtout par l'implantation de « La Guinguette du Moulin » permettant ainsi à ceux qui le souhaitent de manger, midi et soir sur le site. La guinguette a aussi proposé une trentaine de concerts gratuits de groupe régionaux.

L'association Vivons avec le moulin de Porchères compte maintenant 3 salariés et a aussi proposé une scène d'été en Gironde, un marché nocturne et des animations autour des Journées Européennes des Moulins et des Journées Européennes du Patrimoine.

Ces progrès constants n'auraient pas pu être possible sans l'implication des bénévoles de l'association mais aussi grâce au soutien financier de la CALI, du conseil départemental, de la mairie de Porchères et au concours financier du propriétaire du moulin Norbert Fradin.

Le site du moulin de Porchères est aujourd'hui de deuxième site touristique le plus fréquenté après le château de Vayres sur le territoire de la CALI. Pour notre commune c'est une véritable aubaine. Ainsi en deux ans c'est 7 emplois directs qui ont été créés, emplois non délocalisables et des emplois indirects (producteurs locaux, hôtellerie, restaurant...)

Les touristes viennent de la France entière et même de l'Europe entière pour visiter le moulin, qui est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 2007. L'association accueille également de nombreuses écoles, centres de loisirs et groupes tout au long de l'année.

Le développement de la boutique de produits régionaux permet aussi de mettre en valeur les producteurs des environs (miel, charcuteries, tisanes, huiles, farine, biscuits, savons, ...) et aux touristes d'emporter un souvenir.

Vous pouvez suivre l'actualité du moulin et de la guinguette sur Facebook ! Il y aura des animations tous les week end jusqu'à fin octobre.



Les journées du patrimoine 2017

Malgré la pluie, les journées du patrimoine ont permis au moulin de recevoir 300 personnes. L'artiste « Z » était présent les deux jours afin de proposer aux visiteurs une démonstration de sculpture à la tronçonneuse. D'autres stands attendaient les curieux : Nicolas Aussel avec ses didgeridoo, Coline Brac avec ses poteries, Gaëlle Dal Molin avec ses meubles customisés, et le stand de crêpes du moulin.

Le moulin organisera un marché de Noël le 16 et 17 décembre 2017 en attendant la réouverture de saison en avril 2018 !



Les écluses à Porchères

La commune de Porchères possède encore sur son territoire 2 canaux de navigation équipés d'écluses à sas. En effet, la rivière Isle, qui était naturellement navigable depuis la nuit des temps, a été équipée de moulins depuis au moins le XVe siècle.

La présence de moulin signifie la construction de barrages qui entravent la batellerie et empêche le passage des bateaux.

Les deux canaux de la commune ont une histoire assez différente.

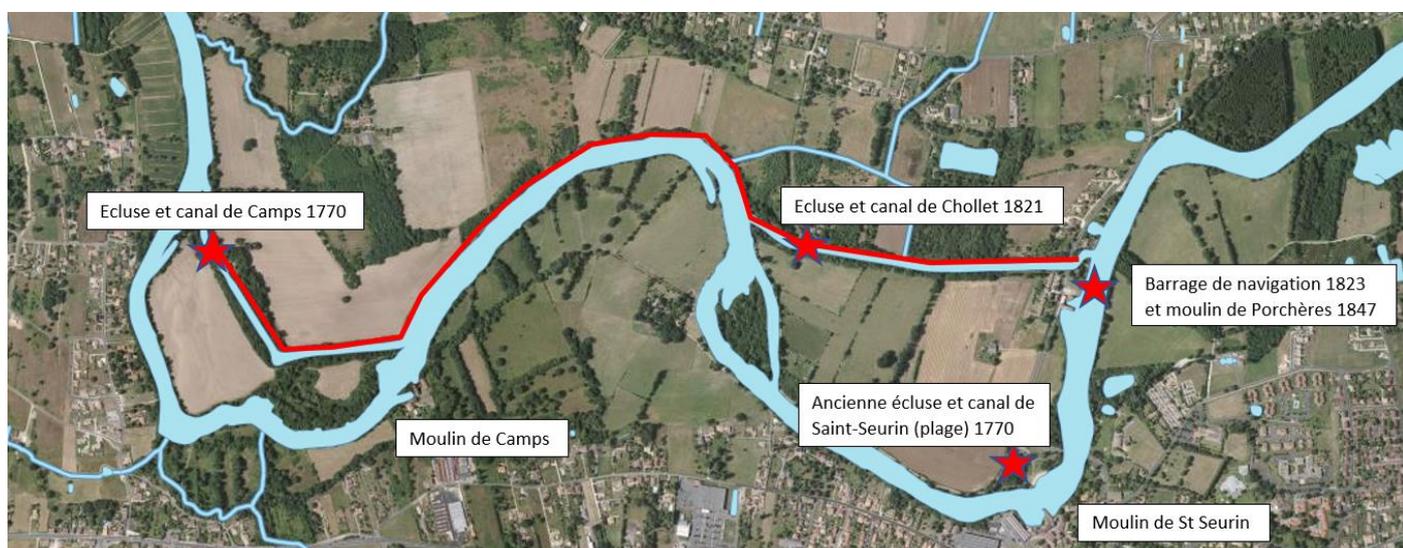


Le canal de Camps et son écluse, ovale, ont été construits en 1770 environ suite à l'ordonnance royale de 1765 pour rendre l'Isle navigable de Laubardemont (près de Coutras) à Périgueux.

Dans le cadre de ces travaux de 1770, une seconde écluse avait alors été construite au niveau de la plage « de Saint-Seurin » pour contourner le barrage du moulin de Saint-Seurin. On voit encore très bien, sur le terrain, les traces du canal.

Ces travaux, ont été commencés et aboutis jusque vers Mussidan, mais la Révolution Française ainsi que des inondations importantes ont eu raison de ces travaux.

En 1821, des investisseurs de Périgueux relancent le dossier de la navigation de l'Isle. L'écluse du moulin de Saint-Seurin est supprimée et remplacée par l'écluse et le canal de Chollet, mis en service en 1823. Il s'agit d'une écluse droite (et non ovale). C'est à ce moment qu'est construit le barrage au niveau du moulin de Porchères, moulin qui n'existait pas encore car sa construction n'a été autorisée par édit royal qu'en 1847. On peut découvrir ce patrimoine en se promenant le long de la rivière en partant du moulin, en longeant le canal de Chollet, puis en utilisant l'ancien chemin de halage, jusqu'au canal de Camps et l'on peut ainsi découvrir l'écluse de Camps et son magnifique pont à bascule, qui permettait et qui permet toujours d'accéder à l'îlot.





Dans quelques semaines, une fois l'automne arrivé, le promeneur attentif (et chanceux !) pourra faire une bien curieuse rencontre dans les forêts de Porchères : celle du cordyceps militaire...

Il est vrai qu'il faut ouvrir l'œil pour dénicher cet étrange champignon. Il se présente sous la forme d'une petite massue jaune orange vif de quatre à cinq centimètres à peine. Sa petite taille, son aspect inhabituel et sa faible abondance en font un champignon difficile à repérer qui passe le plus souvent inaperçu. Observé de plus près, ce champignon d'aspect fragile ne semble avoir aucun intérêt si ce n'est sa belle couleur orangée qui tranche sur les tapis verts de mousses et de lichens qu'il colonise volontiers. De prime abord, une telle rencontre n'a pas de quoi susciter beaucoup d'intérêt, d'autant que notre cordyceps n'est pas comestible.

Pourtant, deux observations nous laissent entrevoir que l'histoire ne s'arrête pas là ! Tout d'abord, les cordyceps se trouvent presque toujours sous les pins. Jusque-là rien de bien extraordinaire : chacun sait que les champignons sont souvent associés à des arbres spécifiques. Oui, mais concernant notre cordyceps, il ne s'associe pas avec n'importe quels pins : on le trouve uniquement sous les pins colonisés par les chenilles processionnaires...

La seconde observation concerne sa répartition au sol. La plupart des champignons, lorsqu'ils poussent en colonie, forment des cercles plus ou moins nets en fonction de la nature du sous-sol. Le cordyceps, quant à lui, ne forme jamais d'édifice circulaire mais des alignements bien nets de plusieurs dizaines d'individus parfois. C'est d'ailleurs cette étrange disposition au sol, assez inhabituelle, qui lui a valu le qualificatif de militaire.



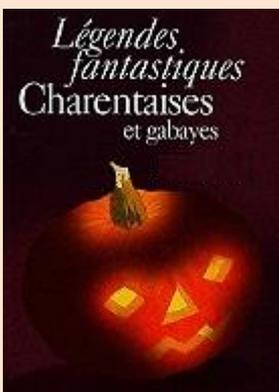
Quiconque voudra donner sens à ces deux observations devra déterrer délicatement le curieux champignon... Pour ceux qui auront la chance de réaliser une telle expérience, vous vous rendrez compte que le cordyceps vit littéralement branché sur une chrysalide qu'il momifie à l'aide de son mycélium et dont il se nourrit. Oui : le cordyceps est bien une sorte de « champignon carnivore » ou tout au moins parasite de chenilles.

Vous l'aurez sans doute deviné : la chenille parasitée n'est autre que la chenille processionnaire du pin. Voilà que tout s'éclaire à présent ! Une fois parvenues à maturité, les chenilles descendent des pins et s'enterrent en processions pour réaliser leur dernière transformation. Le mycélium du cordyceps, présent sous terre, recherche activement ces alignements de chenilles processionnaires. Lorsqu'il atteint sa proie, il la digère de l'intérieur et la momifie. Une fois « rassasié », le cordyceps cherchera à coloniser un autre territoire. C'est alors qu'il formera ces alignements de massues orangées trahissant la présence des chenilles processionnaires enfouies sous terre.



En voici une bien étrange histoire : celle d'un champignon qui se nourrit de chenilles.... Décidemment, la nature est une source infinie de surprises !

AGENDA 2017

16 ET 17 SEPTEMBRE	SAMEDI 23 SEPTEMBRE	SAMEDI 7 OCTOBRE	VENDREDI 13 OCTOBRE
JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE	LES 60 ANS DU CLUB DE HOCKEY	REPAS MOULE-FRITE	HISTOIRES ET CONTES GABAYES
MOULIN DE PORCHERES	AVENIR DE LA DOUBLE	COMITE DES FETES	MOULIN DE PORCHERES
			
SAMEDI 18 NOVEMBRE		SAMEDI 16 ET DIMANCHE 17 DECEMBRE	
CONCOURS DE BELOTE	SPECTACLE DE NOEL	MARCHE DE NOEL	REPAS DES ANCIENS DE LA COMMUNE
COMITE DES FETES	ECOLE + FILOUS DE L'ISLE	MOULIN DE PORCHERES	MAIRIE
			



La cérémonie des vœux du maire se déroulera le samedi 20 janvier 2018 à 11 h 30 à la salle polyvalente.